



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 120185

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications exprimées par les permanenciers des SAMU, qui aspirent à être intégrés dans la catégorie B de la filière administrative. Le protocole des filières du 14 mars 2001 a apporté certaines améliorations et une bonification indiciaire octroyée en 2004 a été saluée par la profession. Néanmoins, les PARM réclament un changement de statut compte tenu de leur rôle déterminant et de la diversité de leurs missions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120185

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2333